

Délibération du 3 juillet 2026

délibération **N°2026-35 C**

objet **Désignation des représentants au conseil d'exploitation**

- Date de convocation : le vendredi 27 juin 2026
- Date de publication : le 10 juillet 2026

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 27 juin 2026 s'est réuni le 3 juillet 2026 à 14h30 à Chambéry sous la présidence de Jean-Marc DRIVET, Président de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents 26, Nombre de votants : 32

POUVOIR DE VOTE : 6

Jean-Louis SILVESTRE
Mathieu LECLERCQ
Claude COUX
Christian BERTHOMIER
Jacky DEMONNAZ
Eric DELHOMMEAU

donne pouvoir à
donne pouvoir à
donne pouvoir à
donne pouvoir à
donne pouvoir à
donne pouvoir à

Christian VIBERT
Jean Claude GIRARD
Arnold CAUTERMAN
Arthur BOIX NEVEU
Joël CECILLE
Isabelle JUNET

EXCUSES : 14

ANCRENAZ Damien
BATAILLER Michel
BERTHOMIER Christian
CHASSOT Aloïs
COUX Claude
CHANIAZ Yohann
DELHOMMEAU Eric
DEMONNAZ Jacky
FRONT Bernard
GONTARD Annie
LECLERCQ Mathieu
MEYNIER Florence
SILVESTRE Jean-Louis
ZOCCOLO Alain

ABSENTS : 1

LEOUTRE Jean-Marc

ELUS TITULAIRES PRESENTS : 24

BOIRON Laurence
BOIX NEVEU Arthur
BRUNIER Thierry
BURLET Daniel
CAUTERMAN Arnold
CECILLE Joël
CHEMIN François
DERIPPE Christophe
DRIVET Jean-Marc
DUNAND Marie
GIRARD Jean-Claude
FAUGE Alexandre
GRILLAUD Laurent
GIRARD Marc
JACOB Christian
JUNET Isabelle
GAUDIN François
SIBUET - BECQUET Jean-Claude
PERDRISSET Muriel
PASTEL Cathy
RANCUREL Marie France
ROGNARD Olivier
SOULIE Jean-Marc
VIBERT Christian

ELUS SUPPLEANTS PRESENTS : 2

ROTA Grégory
GRANIER Serge

Délibération du 3 juillet 2026

délibération **N°2026-35 C**

objet **Désignation des représentants au conseil d'exploitation**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles R2221-1 et suivants du CGCT ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 9 décembre 2009 approuvant la création du syndicat mixte « Savoie Déchets » et ses statuts, modifié par l'arrêté inter-préfectoral n°PREF-DCL-BIE-36 du 9 décembre 2025;

Vu l'article 12-1 des statuts de Savoie Déchets relatif à la composition du conseil d'exploitation ;

Considérant que les membres du conseil d'exploitation sont désignés par le comité syndical sur proposition du président ;

Le Président expose :

- Conformément à l'article R2221-4 du CGCT, les statuts de Savoie Déchets fixent les règles d'organisation et de fonctionnement du conseil d'exploitation et les modalités de quorum.
- Les statuts de Savoie Déchets prévoient que le conseil d'exploitation de Savoie Déchets est composé de 30 membres jouissant de leurs droits civils et politiques.
- Les membres du conseil d'exploitation ne peuvent :
 - 1° Prendre ou conserver un intérêt dans des entreprises en rapport avec la régie ;
 - 2° Occuper une fonction dans ces entreprises ;
 - 3° Assurer une prestation pour ces entreprises ;
 - 4° Prêter leur concours à titre onéreux à la régie.
- Les membres du conseil d'exploitation sont choisis parmi les catégories de personnes suivantes :
 - 21 membres (21 titulaires et 21 suppléants) choisis parmi les représentants du comité syndical de Savoie Déchets
 - 9 membres (9 titulaires et 9 suppléants) n'appartenant pas au comité syndical de Savoie Déchets et choisis parmi les représentants des partenaires (autres que Savoie Déchets), de l'entente intercommunale constituées en 2022-2023 pour la construction et l'exploitation du nouveau centre de tri de Chambéry.

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical que les membres du conseil d'exploitation sont répartis comme suit :

MEMBRES ET PARTENAIRES DE SAVOIE DECHETS	Nombre de représentants au conseil d'exploitation
CC du lac d'Aiguebelette	1
CC Cœur de Chartreuse	1
CA Grand Lac	3
CA Grand Chambéry	5
CC Yenne	1
CC Haute Tarentaise	1
CC Versants d'Aime	1
CC Cœur de Tarentaise	1
CC Val Vanoise	1
CC Vallée d'Aigueblanche	1
SIRTOM Maurienne	2
CA Arlysère	2
CC Cœur de Savoie	1
TOTAL SAVOIE DECHETS	21
SYCLUM	5
CC Bugey Sud	1
SIBRECSA	2
SILA	1
TOTAL PARTENAIRES	9
TOTAL SAVOIE DECHETS ET PARTENAIRES	30

- Le SIBRECSA ayant été dissout au 31 décembre 2025, la Communauté de communes du Grésivaudan et la Communauté de communes Cœur de Savoie proposeront chacune un membre en lieu et place des 2 membres du partenaire SIBRECSA.
- Le Président informe que les partenaires ont transmis le nom des élus qu'ils souhaitent voir proposer à la désignation par le comité syndical.

Le Président propose aux membres du comité syndical de désigner au conseil d'exploitation les membres titulaires et suppléants suivants:

MEMBRES ET PARTENAIRES DE SAVOIE DECHETS	Titulaires		Suppléants	
CC du lac d'Aiguebelette	FAUGE	Alexandre	BAVUZ	Romain
CC Cœur de Chartreuse	CAUTERMAN	Arnold	COUX	Claude
CA Grand Lac	DRIVET	Jean-Marc	DERIPPE	Christophe
	ROGNARD	Olivier	CHANIAC	Yohann
	DUNAND	Marie	MEYNIER	Florence
CA Grand Chambéry	ANCRENAZ	Damien	DYEN	Michel
	BERTHOMIER	Christian	HACHET	Valentin
	DELHOMMEAU	Eric	VANLEMMENS	Emilien
	BOIX NEVEU	Arthur	CHASSOT	Aloïs
	JUNET	Isabelle	BOULNOIS	Vincent
CC Yenne	BOIRON	Laurence	RAPHOZ	Yann
CC Haute Tarentaise	LECLERCQ	Mathieu	GIRARD	Jean-Claude
CC Versants d'Aime	VIBERT	Christian	SILVESTRE	Jean Louis
CC Cœur de Tarentaise	BURLET	Daniel	SOLLIER	Romain
CC Val Vanoise	FRONT	Bernard	CARRE	Damien
CC Vallée d'Aigueblanche	BRUNIER	Thierry	MORIN	Jean-Yves
SIRTOM Maurienne	CHEMIN	François	CECILLE	Joel
	DEMONAZ	Jacquis	RANCUREL	Marie-France
CA Arlysère	GAUDIN	François	PERDRISSET	Muriel
	SOULIE	Jean-Marc	SIBUET BECQUET	Jean-Claude
CC Cœur de Savoie	GIRARD	Marc	MEUNIER	Jean-Pierre
SYCLUM	BLANDIN	Patrick	BERGER	Florent
	FAVRE	Elisabeth	CELLIER	Adeline
	GONZALEZ	Frédéric	DROGOZ	Alexandre
	MANON	François	FABRY	Thierry
	MURGUE	Laurent	GLEIZES	Thomas
CC Bugey Sud	LALLEMENT	Philip	GODET	Pauline
CC Cœur de Savoie pour le SIBRECSA	BELLINI	Patricia	VENTURINI	Martine
CC du Grésivaudan pour le SIBRECSA	GONTARD	Annie	GRANIER	Serge
SILA	CHAPPEL	Brian	BOURNE	Hervé

Le comité syndical après avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : désigne les 30 membres du conseil d'exploitation tels que proposés ci-dessus.

Article 2 : dit que le Président est chargé d'exécuter la présente délibération.

La secrétaire de séance
Laurence BOIRON



Le président
Jean-Marc DRIVET

